

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE RISQUE

ART ET PRÉCIEUX

TOUS RISQUES EXPOSITIONS



VOUS ÊTES INVITÉ A RÉPONDRE A L'ENSEMBLE DES QUESTIONS AFIN QUE VOTRE DEMANDE PUISSE ÊTRE TRAITÉE.

COURTIER			
Nom du Cabinet :			
Nom et prénom du représenta	ant :		
E-mail:		Téléphone :	
Adresse: N°:	ype de voie :	Nom de la voie :	
Code postal :	Ville :		
Code ORIAS :			
PROPOSANT (sera le P	reneur d'Assurance si	le contrat est souscrit)	
Raison sociale (fournir un ext	rait Kbis) :		
Forme juridique :			
Nom et prénom du représenta	ant:		
Siège social : N° : T	ype de voie :	Nom de la voie :	
Code postal :	Ville:		
Téléphone :			
Code NAF :	Siret :		
Qualité : Organisateur	Exposant		
CARACTÉRISTIQUES [OU FUTUR CONTRAT		
O Contrat annuel à ali	ments		
Affaire Nouvelle	0	Remplacement O	
Date d'effet souhaitée	:	Échéance annuelle :	
Fractionnement :	Annuel O	Semestriel O	
O Contrat temporaire			
Date de début :		Date de fin :	

Entreprise régie par le code des assurances – SA au capital de 34 708 448,72 EUR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris cedex 09 Siège social : 109/111, rue Victor Hugo – 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX – R.C.S. Nanterre 429 369 309

ANTECEDENTS DU RISQUE				
L'exposition a-t-elle déjà été organisée les années précédentes ?	OUI	0	NON	0
Si oui, préciser les dates :				
S'est-elle déroulée normalement ?	OUI	0	NON	0
Si non, en préciser les raisons :				
A-t-elle fait l'objet d'une assurance ?	OUI	0	NON	0
Si oui, par quel assureur ?				
N° de contrat :				
Pour quelles garanties ?:				
Des sinistres ont-ils été déclarés ?	OUI	0	NON	0
Si oui, préciser leur nature et leur coût :				
Le proposant a-t-il précédemment fait l'objet de réclamations ?	OUI	0	NON	0
EXPOSITION (SI CONTRAT TEMPORAIRE)				
Désignation de l'exposition :				
Adresse du lieu de l'exposition :				
N°: Type de voie : Nom de la voie :				
Code postal : Ville :				
Pays:				
Dates de l'exposition :				
Nature et montants assurés :			EUR	
Œuvres graphiques, peintures, dessins :			EUR	
Sculptures:			EUR	
Porcelaine, verrerie, marbre :			EUR	
Photographies :			EUR	
Autres, à préciser :				
Voulez-vous assurer aussi du matériel ?	OUI	0	NON	0
Désignation des matériels, mobiliers, aménagements (si garantie demandée) :				
Voulez-vous assurer le transport des œuvres ?	OUI	0	NON	0
Voulez-vous assurer les espèces et valeurs ?	OUI	0	NON	0

GARANTIES DOMMAGES :		
Si le contrat est temporaire :		
Début de la garantie :	(si différent de la date de déb	ut de l'exposition)
Fin de la garantie :	(si différent de la date de fin d	de l'exposition)
Transport (si garantie demandée) :		
Lieu de départ :		
Lieu de retour :		
Moyens de transport utilisés :		
☐ Propre compte ☐ Transp	orteur spécifique	
Référei	nces :	
☐ Autres moyens		
précisez :		
PREVENTION:		
Les locaux où se déroule l'exposition sont-ils construits	et couverts en dur ? OUI	O NON O
Merci d'indiquer les issues et ouvertures existants (port		
modes de protection et moyens de fermeture (volets, bl		,
Mode de chauffage :		
Présence d'extincteur en état de fonctionnement	OUI	O NON O
Les locaux sont-ils protégés par une installation co	ntre le vol ? OUI	O NON O
Si oui, comporte-t-elle :		
Contrôleur enregistreur?	OUI	O NON O
Détection volumétrique (mouvements) '	? OUI	O NON O
Détection périmétrique (chocs et/ou ouv	verture) ? OUI	O NON O
Sirène ?	OUI	O NON O
Liaison télésurveillance		
Existe-t-il une télé alarme (liaison vers un ou		
plusieurs correspondants)?	OUI	O NON O
Existe-t-il un contrat de télésurveillance ?	OUI	O NON O
Surveillance humaine		
Y a-t-il un gardiennage ?		
Permanent O	Uniquement aux heures d'ouv	verture au public O
Autres moyens de surveillance physique :		

RESPONSABILITE CIVILE :							
ORGANISATEUR (OPTION) (1):	OUI	0	NON	0			
Si le contrat est temporaire :							
Début de la garantie :	(si différent de la date de début de l'exposition)						
Fin de la garantie :	(si différent de la date de fin de l'exposition)						
Nombre de visiteurs attendus :							
Souhaitez-vous l'option «Personnel d'état est-il mis à votre disposition» ?	OUI	0	NON	0			
Souhaitez-vous une extension «USA/CANADA» ? (contrat temporaire uniquement)		0	NON	0			
<u>ou</u>							
EXPOSANT (OPTION) (1)	OUI	0	NON	0			
Contrat temporaire uniquement :							
Début de la garantie :	(si différent de la date de débu	ıt de l'exp	osition))			
Fin de la garantie :	(si différent de la date de fin de	e l'exposit	tion)				
Nombre de visiteurs attendus :							

GARANTIE DE BASE DOMMAGE ET LES GARANTIES OPTIONNELLES

GARANTIES DOMMAGES				MONTANTS ASSURES	
DOMMAGES AUX OBJETS D'ART ET/OU PRÉCIEUX	DÉSIGN	IÉS :			
Avec un maximum par objet de					
DONT					
Bris des objets en verre, glace, porcelaine, faïence, terre cuite et plâtre	OUI	0	NON	0	(2)
DONT					
Transport des objets d'art et/ou précieux	OUI	0	NON	0	(2)
Renonciation à recours contre le transporteur (si garantie Transport)	OUI	0	NON	0	
VOL DES ESPÈCES ET VALEURS	OUI	0	NON	0	
en caisse					3 000 EUR
hors coffre commissariat général					15 000 EUR
en coffre commissariat général					15 000 EUR
DOMMAGES AUX MATÉRIELS, MOBILIERS ET AMÉNAGEMENTS DÉSIGNÉS	OUI	0	NON	0	(2)
Avec un maximum par objet de					(2)
dont Transport	OUI	0	NON	0	(2)
VOL DES ESPÈCES ET VALEURS	OUI	0	NON	0	
en caisse					3 000 EUR
hors coffre commissariat général					15 000 EUR
en coffre commissariat général					15 000 EUR

(1) à compléter si option choisie

RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR	OUI	0	NON	0	
Atteinte à l'environnement : Tous dommages					
confondus : par exposition					46 000 EUR
Dommages corporels : par exposition					4 575 000 EUR
dont: intoxications alimentaires par exposition					762 000 EUR
dont : faute inexcusable tous dommages confondus					
par exposition					762 500 EUR
avec un maximum par sinistre de					152 000 EUR
Dommages matériels et immatériels par exposition					762 000 EUR
dont : dommages immatériels non consécutifs/expo					75 000 EUR
Vestiaires					30 000 EUR
Biens mis à disposition de l'assuré/expo	OUI	0	NON	0	
(1) Option 1		0			152 500 EUR
Incendie, explosions, action de l'eau prenant					
naissance dans les locaux mis à disposition					
Autres dommages					30 500 EUR
avec un maximum par objet					7 625 EUR
OU					
(1) Option 2		0			
Incendie, explosions, action de l'eau prenant					610 000 EUR
naissance dans les locaux mis à disposition					
Autres dommages					76 300 EUR
avec un maximum par objet					15 250 EUR
ASSISTANCE JURIDIQUE					
Engagement maximum de l'assureur par exposition					15 250 EUR
pour les litiges supérieurs à					1 525 EUR
(1) cocher au choix l'option choisie					

OU BIEN

GARANTIES RESPONSABILITÉ CIVILE EXPOSANT	MONTANTS ASSURES
RESPONSABILITÉ CIVILE Hors USA/Canada	
Atteinte à l'environnement : Tous dommages	
confondus : par exposition	46 000 EUR
Dommages corporels : par exposition	4 575 000 EUR
dont : intoxications alimentaires par exposition	762 000 EUR
dont : faute inexcusable tous dommages confondus	
par exposition	762 500 EUR
avec un maximum par sinistre de	152 500 EUR
Dommages matériels et immatériels : par exposition	762 000 EUR
dont : dommages immatériels non consécutifs	
ASSISTANCE JURIDIQUE	
Engagement maximum de l'assureur par exposition	15 250 EUR
pour les litiges supérieurs à	1 525 EUR

Nous vous remercions du soin apporté à remplir ce formulaire, et à le compléter suivant vos propres besoins.

Les informations à caractère personnel recueillies par ALBINGIA sont indispensables à la gestion de votre demande. Ces informations ont également pour finalité la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution des contrats d'assurance souscrits.

L'ensemble des réponses aux questions sont obligatoires ; à défaut de réponse à l'une d'entre elles, votre demande pourrait ne pas être traitée.

Toute opération relative aux données à caractère personnel est soumise aux dispositions du règlement européen 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel.

Nous vous informons que les données recueillies pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus aux entités composant la compagnie ALBINGIA en France ainsi que, si nécessaire, à ses intermédiaires et réassureurs, sous-traitants et prestataires, dans le respect de la législation sur la protection des données à caractère personnel, et dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées.

Par ailleurs, vous êtes informé qu'en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, ALBINGIA peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires habilitées.

En application de la réglementation et en particulier du Règlement européen 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation des informations qui vous concernent, en justifiant de votre identité en écrivant à l'adresse suivante : ALBINGIA – Délégué à la protection des données (DPD) - 109/111 rue Victor Hugo, 92300 LEVALLOIS PERRET - par mail : dpd@albingia.fr)

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Les données vous concernant seront conservées pendant une durée de 3 (TROIS) ans à compter de la collecte ou du dernier contact en l'absence de conclusion d'un contrat.

En cas de contestation, vous disposez du droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés. En cas de décès, et en l'absence de directives de votre part, vous êtes informé que vos héritiers disposent d'un droit de s'opposer à la poursuite des traitements de vos données ou faire procéder à leur mise à jour.

Vous certifiez exactes les déclarations de la présente proposition qui pourront constituer la base d'un contrat d'assurance et reconnaissez avoir pris connaissance du texte des articles L.113.8 et L.113.9 du Code des Assurances repris ci-après.

Vous vous engagez à nous déclarer tout élément susceptible de modifier notre appréciation du risque et qui surviendrait postérieurement à la remise de la présente proposition, notamment tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties de l'éventuel contrat.

Fait à Le

Faites précéder la signature de « Lu et Approuvé » et apposer le cachet du proposant

Extraits du Code des Assurances

Article L. 113.8

Indépendamment des causes ordinaires de nullité et sous réserve des dispositions de l'Article L.132.26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre. Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Article L.113.9

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance. Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat, moyennant soit une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps ou l'assurance ne court plus. Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité

Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

PARTIE RÉSERVÉE A L'INTERMÉDIAIRE

Connaissez-vous personnellement le proposant ?		OUI	O NON	0
Si oui, depuis combien de temps ?				
Fait à	Le			
SIGNATURE DU COURTIER, APPORTEUR DE L'AFFAI	RE			